

Annonce légale

DATE DE PARUTION 25-03-2026

RÉFÉRENCE L26AL01534

DÉPARTEMENT DE PARUTION 40

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Annonces-Landaises.com



Lien de publication

<https://www.annonces-landaises.com/annonces-legales/l26al01534/>



## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(CONSULTATION PARALLÉLISÉE)

Installations classées pour la protection de l'environnement

### COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER

Conformément au Code de l'environnement, il sera procédé **du lundi 13 avril 2026 au lundi 13 juillet 2026**, soit durant 3 mois consécutifs, à une consultation du public par voie électronique, dite consultation parallélisée préalable à une autorisation environnementale.

**Objet de la consultation :** demande d'autorisation environnementale déposée par la société DPL Granulats Dragages du Pont de Lescar, filiale du Groupe DANIEL, en vue de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de graves alluvionnaires, sur la commune de Carresse-Cassaber. Ce projet est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact, son résumé non technique et l'étude de danger.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du responsable Pôle Foncier Géologie Réglementation, Monsieur Alexandre LAMY, par courriel : [alexandre.lamy@groupe-daniel.fr](mailto:alexandre.lamy@groupe-daniel.fr)

Par décision du président du tribunal administratif de Pau, Monsieur Jean-Louis LEVET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Yves GORET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Consultation du dossier :** pendant toute la durée de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :

- sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7192>

- sur support papier à la mairie de Carresse-Cassaber

- sur support papier à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques (SGAD/BAE 2 avenue du Maréchal Joffre 64021 Pau Cedex ) après demande formulée sur **[pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)** au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de la consultation.

L'avis de l'autorité environnementale, les avis des services et des collectivités consultés et d'éventuelles pièces complémentaires du dossier seront mis en ligne au cours de la consultation sur le site dédié.

#### **Observations et propositions :**

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre numérique dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7192>
- par courrier électronique à l'adresse : [consultation-du-public-7192@registre-dematerialise.fr](mailto:consultation-du-public-7192@registre-dematerialise.fr)
- sur le registre papier mis à disposition en mairie de Carresse-Cassaber
- par courrier postal en mairie de Carresse-Cassaber à l'attention du commissaire enquêteur Monsieur Jean-Louis LEVET (mairie de Carresse-Cassaber, 1 rue Darré Biar 64270 CARRESSE-CASSABER).

#### **Réunions publiques :**

Le commissaire enquêteur organise, avec la participation du pétitionnaire, une réunion publique d'ouverture de la consultation, **le vendredi 24 avril 2026 de 18h00 à 20h00** en salle des fêtes de Carresse-Cassaber (rue Darré Biar 64270 Carresse-Cassaber), et une réunion publique en fin de consultation **le mercredi 08 juillet 2026 de 18h00 à 20h00** en salle des fêtes de Carresse-Cassaber (rue Darré Biar 64270 Carresse-Cassaber).

#### **Permanences :**

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences, en accord avec les maires de Carresse Cassaber et Sorde-l'Abbaye, dans les salles du conseil municipal respectives, les jours et heures suivants :

##### **- Lundi 13 avril**

09h00 12h00

Mairie de Carresse-Cassaber

##### **- Mardi 5 mai**

09h00 12h00

Mairie de Carresse-Cassaber

##### **- Vendredi 22 mai**

09h00 12h00

Mairie de Carresse-Cassaber

##### **- Mercredi 10 juin**

09h00 12h00

Mairie de Sorde-l'Abbaye (4 place de l'église 40300 Sorde-l'Abbaye)

##### **- Samedi 27 juin**

09h00 12h00

Mairie de Carresse-Cassaber

##### **- Lundi 13 juillet**

14h00 17h00

Mairie de Carresse-Cassaber

**Le rapport et les conclusions** du commissaire enquêteur seront rendus publics sur le site internet dédié à la consultation au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques statuera sur la demande d'autorisation, par un arrêté préfectoral d'autorisation, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou par un arrêté préfectoral de refus.